



LA FORMATION SYNDICALE

Union Départementale CGT des Alpes-Maritimes

A l'attention des Unions Locales

1 – INFORMATIONS sur le plan de formation 2020

Des formations programmées pour la fin de l'année sont annulées : Niveau 1 UL de Cannes du 2 au 6 novembre (manque d'inscrit.es) – CSSCT à Cannes du 23 au 27 novembre (manque de formateur.rices).

Les contacts sont en cours pour l'organisation de la journée de formation «Combattre syndicalement l'extrême droite » en novembre.

Une journée d'étude sera organisée le 2 novembre sur le thème du télétravail (à Antibes) et une journée d'étude le 9 novembre sur la formation CSSCT, avec pour objectif de créer les conditions de la mise en œuvre de ce stage en 2021 dans notre département.

2 – PLAN DE FORMATION 2021

Ce plan aurait dû être validé en septembre. Compte tenu de l'annulation de quasiment toutes les formations du 1^{er} semestre, un nouveau plan de formation départemental a dû être réalisé cet été pour le 2^{ème} semestre 2020, ce qui explique le retard pris.

Un projet du plan 2021 sera présenté à la CE de l'UD du 9 octobre, avec une validation à la CE du 12 novembre au plus tard.

L'UD a pour objectif d'organiser notamment en 2021 les formations suivantes, dont les dates ne sont pas encore arrêtées :

- Niveau 2 (deux fois une semaine) : une session à Nice durant le 1^{er} semestre et si besoin une session délocalisée à Antibes au 2^{ème} semestre ;
- Agir contre les violences sexistes et sexuelles au travail (3 jours) ;
- CSE Prise de mandat (5 jours) : 1 session à Nice et 3 sessions délocalisées sur les UL d'Antibes, Cannes et Grasse ;
- CSSCT (5 jours) : une session à priori délocalisée à l'ouest du département.

Pour valider le plan départemental de formation à la CE de l'UD du 12 novembre au plus tard, les UL sont invitées à faire connaître le plus rapidement possible leur calendrier de formations pour 2021.

Les UL sont en charge d'assurer les formations suivantes :

la formation S'IMPLIQUER (1 jour) : ce stage qui remplace la FANS devient le pré requis obligatoire pour le parcours de formation. Il a vocation à n'être organisé par les UL que pour les syndiqué.es dont le syndicat ne peut pas assurer ce stage ou en l'absence de syndicat constitué. La Journée d'Etude du 22 septembre permettra de finaliser un « kit de formation » composé d'un classeur formateur, un classeur stagiaire, des diapos et du matériel pédagogique. L'UD fournira à chaque UL un exemplaire de ce « kit ». Il serait souhaitable que chaque UL puisse organiser en 2021 au moins une session de cette formation.

la formation PARTICIPER (2 jours + 3 jours + 2 jours) : ce stage remplace le Niveau 1 et sera mis en œuvre en 2021. Les modalités pratiques et les besoins de formation des formateurs feront l'objet d'une Journée d'Etude le 28 septembre. Un sondage a été lancé auprès des syndicats du département sur les différentes options pour le cadencement des 3 modules: cette question sera débattue lors de la journée d'étude.

le stage « CSE 2 jours » : ce module élaboré par l'UD CGT 06 a pour objectif de former rapidement et « succinctement » les élu.es et militant.es en CSE. Il n'a pas vocation à remplacer le stage « CSE Prise de mandat » qui est beaucoup plus complet, mais aussi plus lourd à organiser. Un « kit » composé du classeur formateur, du classeur stagiaire, de diapos et de matériel pédagogique est à disposition des UL. Il a remis aux UL d'Antibes, Cannes et Grasse lors de la journée d'étude du 15 septembre. En fonction des besoins des syndiqué.es et militant.es dans les CSE de son secteur, chaque UL est invitée à organiser au moins une session de cette formation en 2021.

3 – NOUVELLES ATTESTATIONS DE FIN DE STAGE

En fin de stage, il est remis aux stagiaires une attestation de présence et de participation afin d'être remise à l'employeur.euse pour justifier leur congé et qui a une valeur purement administrative. Cette pratique sera conservée.

Par contre, la / le stagiaire ne garde pas de trace des stages qu'elle / il a suivi durant son parcours militant à la CGT. Or, depuis la possibilité d'obtenir des validations des acquis de l'expérience (VAE), et a fortiori les VAE militant.es, beaucoup de nos stagiaires se trouvent en difficulté pour documenter les acquis et les qualifications dont il pourraient se prévaloir.

Pour cette raison, la formation syndicale CGT propose d'introduire, en plus de l'attestation actuelle, une deuxième attestation individuelle qui documente les contenus pédagogiques de la formation suivie, et que la / le stagiaire garderait. Bien sûr, ce n'est pas un certificat, ni un diplôme, mais un tel document permet de valoriser et la formation syndicale et les efforts du / de la stagiaire pour se former.

Vous trouverez ci-joint un modèle d'attestation individuelle qui correspond aux besoins habituels d'une démarche VAE. Elle se compose d'un recto avec le nom du / de la stagiaire et d'un verso reprenant la « fiche descriptive » du stage suivi.

Cela implique de réaliser une « fiche descriptive » pour chaque formation. Le secteur formation syndicale de l'UD CGT 06 a d'ores et déjà engagé cette démarche pour toutes les formations proposées pour le 2ème semestre 2020. Des modèles sont également joints pour les formations Niveau 1, S'IMPLIQUER et CSE 2 jours.

Aussi, nous encourageons tous et toutes les animateur.rices de stages à remettre systématiquement cette attestation dûment remplie avec la fiche descriptive aux participant.es.

4 pièces jointes:

- nouvelle attestation individuelle
- exemple de fiche descriptive Niveau 1
- exemple de fiche descriptive S'IMPLIQUER
- exemple de fiche descriptive CSE 2 jours.

